

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 MAI 2018 à 18 heures

Date de Convocation : 16 mai 2018
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22
Nombre de membres présents pour le vote : 17
Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le comité syndical du SITOM Sud Rhône, dûment convoqué le 16 mai s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : M. FAGES

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : Mme VENDITELLI donne pouvoir à M FAGES.

Présents :

CCVG Mme ROTHEA – RIBEYRE
Ms. FAGES – BESSON- FOURMAUX
COPAMO Mme LAMENA
Ms VERGUIN - MONTET - FROMONT – BREUZIN- VALETTE
CCPO Mme MONNERET-ALBANI
Ms MARTINEZ - DUCRUET - FAVRIN - VILLEJOBERT

Excusés :

CCVG Ms COMBET
COPAMO M.GRENIER
CCPO M.DURAND

Absents :

CCVG M.BOISSERIN

- Approbation du compte rendu du comité du 22 mars 2018
- Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Elargissement du RIFSEEP au grade des adjoints techniques
 - Rapport annuel en matière d'égalité femmes - hommes
- Questions et informations diverses :
 - Communication : point sur les dossiers
 - Relevé des décisions du Président
 - Autres

Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18H00.

M. MARTINEZ procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint. Il précise que Mme VENDITELLI a donné pouvoir à M. FAGES.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, M. FAGES, pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il accepte.

M. MARTINEZ présente l'ordre du jour qui comprend l'adoption du procès-verbal du Comité du 22 mars 2018, l'élargissement du RIFSEEP au grade des adjoints techniques et le rapport annuel sur l'égalité femmes - hommes.

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 22 mars 2018 et s'ils ont des remarques à formuler.

Il n'y a aucune remarque.

Le PV du Comité du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

• ELARGISSEMENT DU RIFSEEP AU GRADE DES ADJOINTS TECHNIQUES

M. MARTINEZ informe les délégués qu'un adjoint technique a été recruté au SITOM en février 2018. Un arrêté interministériel du 28 avril 2015 puis un arrêté du 16 juin 2017 permettent de faire bénéficier le corps des adjoints techniques et des agents de maîtrise du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) initialement instauré pour la filière administrative. Par souci d'équité avec les agents administratifs du SITOM, M. MARTINEZ propose aux délégués la mise en place du RIFSEEP pour le grade des adjoints techniques. Il n'y a pas d'agent de maîtrise et le grade d'ingénieur n'est pas concerné par les textes.

M. MARTINEZ explique que l'avis du Comité Technique a été sollicité.

M. FAGES précise le déroulement du vote du Comité Technique qui a eu lieu le 15 mai : le collège des représentants des collectivités a émis un avis favorable à l'unanimité (4 voix pour), tandis que les représentants du personnel ont émis un avis défavorable (4 voix contre, 1 voix pour) au motif qu'ils sont opposés à la mise en place, dans la fonction publique, du complément indemnitaire annuel (CIA) prévu par ce régime indemnitaire, position habituelle de leur part.

M. FAGES informe les délégués que si les représentants du personnel avaient voté contre à l'unanimité, un nouveau projet aurait dû être présenté au CT dans les 15 jours.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils sont d'accord pour intégrer le grade des adjoints techniques dans le RIFSEEP.

Les délégués sont d'accord pour intégrer le grade des adjoints techniques dans le RIFSEEP, à l'unanimité.

• RAPPORT ANNUEL EN MATIERE D'EGALITE FEMMES - HOMMES

M. MARTINEZ présente aux délégués l'obligation pour les communes et les EPCI de plus de 20.000 habitants de présenter un rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes et demande à Karine AGUILLAUME de présenter le-dit rapport.

Mme AGUILLAUME présente d'abord le bilan des actions conduites par le SITOM en 2017 au titre des ressources humaines :

- répartition des effectifs 2017 par sexe, par statut, par cadre d'emploi et par filière
- comparaison femmes-hommes des temps de travail, du nombre d'heures de formation, des inscriptions aux concours et examens professionnels, de la rémunération.

Mme AGUILLAUME présente ensuite le bilan des politiques mises en œuvre par le SITOM pour favoriser l'égalité femmes-hommes :

- au niveau des recrutements, des formations, du suivi des agents
- dans la communication envers les usagers.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ni remarque. Il leur demande ensuite s'ils approuvent ce rapport.

Les délégués approuvent le rapport annuel à l'unanimité.

.../...

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• POINT SUR LES DOSSIERS

➤ POINT SUR LES DECHETTERIES A CONSTRUIRE

M. MARTINEZ souhaite faire le point sur l'avancement du dossier des déchetteries à construire. Il rappelle aux délégués l'arrêt du projet de construction à Marennes et présente l'avancée sur chaque territoire :

- CCPO

René MARTINEZ rappelle le refus de la mairie de St Symphorien d'Ozon de vendre au SITOM le terrain communal situé chemin des vaches, sur lequel une déchetterie aurait pu se construire. La commune de St Symphorien d'Ozon réserve ce foncier pour une aire d'accueil des gens du voyage.

René MARTINEZ informe les délégués qu'après recherches, il a trouvé un nouveau terrain appartenant aux conjoints SUBLET, en limite de CORBAS sur la RD 149 et situé en zone A, qui serait susceptible d'être vendu au SITOM. Des négociations sont en cours.

- CCVG

René MARTINEZ informe les délégués que le conseil municipal de Millery va délibérer le 21 juin prochain sur la révision simplifiée du PLU et qu'à cet effet, le SITOM a transmis à la commune tous les plans et documents nécessaires pour faciliter la rédaction des pièces de la révision simplifiée.

Les propriétaires fonciers concernés ont émis un accord de principe.

- COPAMO

Avec l'aide de M. le Maire de St Laurent d'Agnay, un terrain a été trouvé sur la D30 de sa commune, situé en zone A.

5 parcelles seraient à acquérir dont une petite appartenant à une personne sous tutelle ; des négociations sont en cours avec les propriétaires et une réunion de travail a été organisée avec le Département pour prendre en compte toutes les mesures nécessaires relatives à la sécurité routière.

Le SOL (syndicat instructeur des autorisations du droit du sol) a donné son accord pour construire en zone A. René MARTINEZ rappelle aux délégués toutes les contraintes qui ralentissent ou empêchent la construction d'équipements publics : PENAP, PLU, PPRI, contraintes environnementales, ...

M. MARTINEZ rappelle aux délégués que le rapport annuel d'activité devant être voté avant le 30 juin, il sera présenté au comité du 14 juin.

➤ POINT SUR LA COMMUNICATION

M. MARTINEZ donne ensuite la parole à Mme AGUILLAUME pour un point sur la communication.

Mme AGUILLAUME informe les délégués que l'école de communication ISCOM, située à Lyon 7^e, cherche des sujets d'études et propose ses services au SITOM pour améliorer ses documents de communication.

Mme AGUILLAUME présente ensuite aux délégués les diverses actions de communication :

- *QUINZAINE DU COMPOSTAGE, du 24 mars au 08 avril*

Le SITOM a été présent sur deux marchés et a organisé des animations scolaires sur ce thème

- *SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, du 30 mai au 05 juin*

Les éco-organismes spécialisés en D3E et piles proposent des animations scolaires et le SITOM sera présent sur le marché de Mornant.

- *SEMAINE DE LA REDUCTION DES DECHETS, du 17 au 25 novembre*

L'éco-organisme des D3E propose une collecte de jouets dans les écoles et un don de ces jouets à EMMAÛS.

- *DOCS DE COM*

Comme tous les ans, des flyers seront proposés aux classes volontaires : ils seront joints dans les cahiers de correspondance des écoliers.

M. MARTINEZ informe les délégués que des éco-organismes de recyclage de jouets et d'équipement sportifs sont en train de voir le jour. M. MARTINEZ précise que cela permettra de diminuer les tonnages d'incinération.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

M. MARTINEZ informe les délégués qu'une rencontre annuelle est organisée par le SITOM avec les rippeurs, secteur par secteur, afin de discuter des problèmes rencontrés (véhicules mal stationnés, bacs mal repositionnés après collectes, bacs cassés, ...).

Une rencontre a également eu lieu avec les gardiens des huit déchetteries du territoire, en présence des responsables de SUEZ et SERVED. Cette rencontre permet de faire le point sur les problèmes auxquels sont confrontés les gardiens et la manière d'y remédier.

.../...

M. MONTET évoque le problème des personnes qui entrent à pied dans les déchetteries.

M. MARTINEZ rappelle que les règlements intérieurs des déchetteries interdisent formellement cette pratique, pour des raisons de sécurité.

• RELEVÉ DES DÉCISIONS

M. MARTINEZ informe les délégués qu'aucune décision n'a été prise depuis le comité du 22 mars.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.
Il n'y a pas d'autre question, ni remarque.

M. MARTINEZ remercie les délégués pour leur présence.

M. MARTINEZ lève la séance à 19h00 et invite les délégués à un verre de l'amitié.
